Envoyé en préfecture le 28/09/2022

ID: 081-218100394-20220927-D2022_09_27_03-DE

Reçu en préfecture le 28/09/2022



Affiché le 28/09/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de Monsieur Alain Glade, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/09/2022	23/06/2022	19	10	13	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
Mr GLADE Alain	X			
Mr ANGOSTO Richard	X			
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr ANGOSTO Richard	
Mr PONTIER Michel	X			
Mme MONMAYRAN Michèle	X			
Mr SAVIGNOL Hugues	X			
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Sonia	
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X			
M. PELIZZON Philippe	X			
Mr PELLIZZARI Gérard	X			
Mr URUTY Eric		X	Mr PELLIZZARI Gérard	
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mr SAVIGNOL Hugues	
Mme HAAS Valérie	X			
Mr FARGES Cédric	X			
Mme MARTINEZ Sonia	X			
Mr SOUBAYE Nicolas	X			
Mme MALARTRE Eloïse	X			
Mme GHILACI Marion		X		
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe	
Secrétaire de séance	étaire de séance Mr ANGOSTO Richard			

Délibération n°2022-09-27-03			
Résultat du vote	18 pour		

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

SLOW

ID: 081-218100394-20220927-D2022_09_27_03-DE

Objet : Implantation d'un site radioélectrique : antenne-relais

Dans le cadre de l'Accord New Deal auquel sont parvenus le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs de téléphonie en date du 14 janvier 2018, les opérateurs se sont engagés à offrir un service de très haut débit sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles, en France métropolitaine.

A cet effet, un dispositif de couverture ciblée a été mis en place afin d'assurer une couverture mobile de qualité dans des zones actuellement non ou mal desservie.

SFR a été mandaté par l'ensemble des opérateurs pour couvrir la zone. A ce titre, afin de maintenir et de renforcer la qualité des réseaux mobiles, SFR souhaite implanter une antenne-relais sur la parcelle B1041 au lieu-dit Ricardens à Briatexte.

Pour ce faire, la société TDF (exploiteur de site de radiodiffusion) souhaite louer une parcelle de la commune pour y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Pour contractualiser cette location un bail civil devra être signé entre la commune de Briatexte et TDF. Ce contrat comprend les principaux éléments suivants :

- Mise à disposition par la commune d'un emplacement de 160 m² sur la parcelle B1041;
- Durée du bail : 20 ans ;
- Redevance annuelle : 1500 € avec revalorisation annuelle sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publié par l'INSEE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

✓ AUTORISE Mr le Maire à signer le dit bail avec la société TDF et tout acte administratif relatif à cette délibération.

A Briatexte, les jour mois et an que dessus

Le Maire,
A. GLADE

